Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/8 52, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental.** Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : ABN AMRO FUNDS CANDRIAM EUROPEAN ESG CONVERTIBLES
Identifiant d'entité juridique: 54930039SVBO3YS21T12

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

● ● ☐ Oui

● ○ ☒ Non

☐ Il a réalisé **des investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%**

- ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : ___%**

☐ Il promouvait des **caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?***

INDICATEURS D'ENTREPRISE	Portefeuille	Indice de référence
Conformité au Pacte Mondial des Nations Unies % des actifs. Le résultat le plus haut correspond à la meilleure performance.	**100,0%**	Non disponible
Taux de couverture.	*100,0%*	*Non disponible*
Niveau de controverse par catégorie Plus la controverse est élevée, plus le risque est élevé		
Taux de couverture.	*100,0%*	*Non disponible*
Controverse de niveau 0 - Aucune controverse (% des actifs sans controverse)	14,0%	Non disponible
Controverse de niveau 1- Faible (% des actifs avec des controverses faibles)	17,8%	Non disponible
Controverse de niveau 2 - Modéré (% des actifs avec des controverses modérées)	44,6%	Non disponible
Controverse de niveau 3 - Significatif (% des actifs avec des controverses significatives)	23,1%	Non disponible
Controverse de niveau 4 - Élevé (% des actifs avec des controverses élevées)	0,5%	Non disponible

Controverse de niveau 5 - Grave (% des actifs avec de graves controverses)	0,0%	Non disponible
Entreprise - Score de risque ESG De 0 à 100. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance. *Taux de couverture.*	**18,1** *92,6%*	Non disponible *Non disponible*
Niveau 1, émissions directes de gaz à effet de serre En tCO_2e. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance. *Taux de couverture.*	**926,2** *99,1%*	Non disponible *Non disponible*
Niveau 2, émissions indirectes de gaz à effet de serre, liées à l'énergie En tCO_2e. Le résultat le plus bas correspond à la meilleure performance. *Taux de couverture.*	**817,6** *99,1%*	Non disponible *Non disponible*

Remarque : (i) En ayant recours à l'ensemble de données de la Société de gestion, les ratios de couverture des données pour les indicateurs de durabilité susmentionnés peuvent s'avérer inférieurs à 100 %. Le(s) Gestionnaire(s) d'investissement externe(s) s'engage(nt) à effectuer une analyse de durabilité pour au moins 90 % des titres du Compartiment (ii) Le score relatif aux risques ESG de Sustainalytics permet d'évaluer le risque auquel la valeur économique des participations est exposée en raison de problèmes ESG importants. Ce score pondéré en fonction des actifs s'étend de négligeable (0-9,99) à grave (40+).

- ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

  Non disponible

- ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

  Non applicable

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

  Non applicable

  - ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

    Non applicable

  - ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:***

    Non applicable

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

ENTREPRISES - PRINCIPAUX INDICATEURS D'INCIDENCE NEGATIVE (PAI)

TABLEAU 1	Portefeuille	Indice de référence
10. Violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques pour les entreprises multinationales	**0,0%**	**Non disponible**
Taux de couverture.	*99,5%*	*Non disponible*
14. Exposition aux armes controversées	**0,0%**	**Non disponible**
Taux de couverture.	*99,5%*	*Non disponible*

Remarque : la Société de gestion a examiné l'Annexe 1 au Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission et a cartographié les indicateurs des principales incidences négatives en fonction des points de données pertinents transmis par ses fournisseurs de données extrafinancières.

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus **grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: to

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
AMERICA MOVIL BV 0% 02/03/2024	Services de communication	7,1%	Mexique
SIKA AG 0.15% 05/06/2025	Industrie	6,1%	Suisse
STMICROELECTRONICS NV 0% 04/08/2025	Technologies de l'information	6,0%	Pays-Bas
PRYSMIAN SPA 0% 02/02/2026	Industrie	4,1%	Italie
QIAGEN NV 0.5% 13/09/2023	Santé	4,1%	Pays-Bas
CARREFOUR SA 0% 27/03/2024	Consommation non cyclique	3,9%	France
AMADEUS IT GROUP SA 1.5% 09/04/2025	Technologies de l'information	3,6%	Espagne
SCHNEIDER ELECTRIC SE 0% 15/06/2026	Industrie	3,6%	France
EDENRED SE 0% 14/06/2028	Technologies de l'information	3,6%	France
DEUTSCHE POST AG 0.05% 30/06/2025	Industrie	3,5%	Allemagne
BNP PARIBAS SA 0% 13/05/2025	Finance	3,5%	France
MONDELEZ INTERNATIONAL HOLDINGS NETHERLANDS BV 0% 20/09/2024	Consommation non cyclique	3,4%	Pays-Bas
ACCOR SA 0.7% 07/12/2027	Consommation discrétionnaire	3,2%	France
COMPAGNIE GENERALE DES ETABLISSEMENTS MICHELIN SCA 0% 10/11/2023	Consommation discrétionnaire	3,1%	France
UMICORE SA 0% 23/06/2025	Matériaux	3,0%	Belgique

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

- ***Quelle était l'allocation des actifs?***

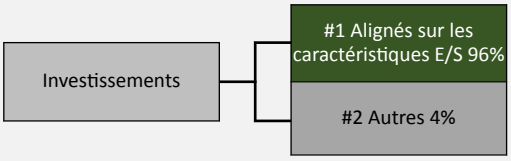

La catégorie #1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

- ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?***
  Source sectorielle : GICS ou interne

Secteur	% d'actifs
Emetteur supranational	0,0%
Obligations d'Etat	0,0%
Local	0,0%
Energie	2,1%
Matériaux	3,0%
Industrie	20,9%
Consommation discrétionnaire	11,6%
Consommation non cyclique	7,7%
Santé	7,0%
Finance	3,9%
Technologies de l'information	19,2%
Services de communication	15,2%
Services publics	1,4%
Immobilier	3,5%
Fonds externes, alignés	0,0%
Autres	4,5%

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE[1] ?**

☐ Oui
  ☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire
☒ Non

[1]Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:
- **du chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier investit;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des ssociétés dans lesquelles le produit financier a investi

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **obligations souveraines incluses***

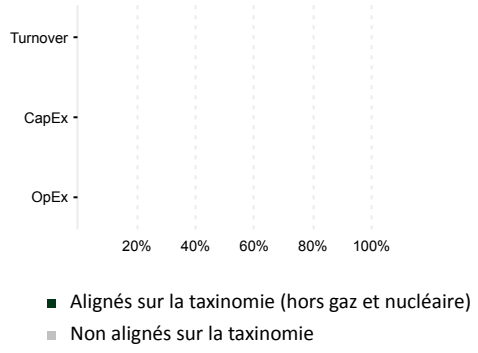

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***

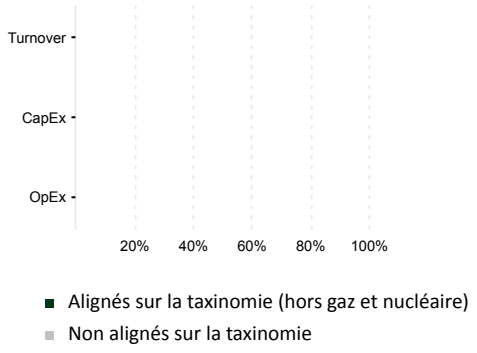

Ce graphique représente 0 des investissements totaux.

** Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

- ***Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?***

  Non applicable

- ***Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?***

  Non applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non applicable

Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Non applicable

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Le terme « #2 Autres » inclut les produits dérivés, les dépôts bancaires à vue, y compris les espèces détenues sur des comptes courants auprès d'une banque accessible à tout moment. Ils sont utilisés à des fins d'investissement, de couverture et de gestion efficace du portefeuille. Une description plus détaillée de l'allocation d'actifs spécifique de ce Compartiment est disponible dans le prospectus. Il n'existe aucune garantie environnementale ou sociale minimale associée à ces investissements.

Instrument Type	% d'actifs
Fonds, non alignés	0,0%
Dérivés	-0,1%
Liquidités	4,5%

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Au cours de la période de référence, le Gestionnaire d'investissement externe a procédé à des ajustements de portefeuille afin de garantir le respect des caractéristiques environnementales et/ou sociales du Compartiment.
Tout d'abord, le Gestionnaire d'investissement externe s'est appuyé sur son évaluation indépendante des notations ESG pour initier et renforcer des positions dans des émetteurs présentant un profil ESG positif. Le Compartiment a notamment investi dans trois émetteurs présentant un profil ESG solide, qui s'engagent en faveur de la transition énergétique vers un environnement à faibles émissions de carbone : Schneider, Iberdrola et Nextera Energy Partners. Le Compartiment a également cédé ses positions sur des émetteurs présentant un profil ESG et des pratiques de gouvernance faibles : Korian et Orpea.
Deuxièmement, le Gestionnaire d'investissement externe s'est également engagé auprès d'émetteurs, dans le cadre d'initiatives directes ou collaboratives, afin de traiter les questions ESG importantes de manière constructive. La participation du Gestionnaire d'investissement externe à l'égard de la NZAMI (Net Zero Asset Managers Initiative) en novembre 2021 constitue une autre marque importante d'engagement. Cette initiative soutient l'objectif « zéro émission nette » de GES d'ici 2050, conformément aux efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement à 1,5 °C. Dans ce contexte, le Compartiment est venu en aide à certains des émetteurs impliqués dans cette campagne, à savoir BNP Paribas, Iberdrola et ON Semiconductor.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Non applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

  Non applicable

Nota bene : Les données environnementales proviennent d'ISS, les données sociales proviennent de Sustainalytics. Les calculs sont réalisé par ABN AMRO Investment Solutions sur la base des positions au 30/12/2022.
Source des données

ISS ESG MORNINGSTAR | SUSTAINALYTICS